



**COMMUNE DE MORILLON  
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance  
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, Mme PEREIRA Jocelyne.

**Absents excusés :**

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,  
Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice,  
M. POLONIA Alexi, excusé  
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémie.

**Secrétaire de séance :** M. GIRAT Martin

**Point préliminaire :**

M. le Maire propose aux élus du Conseil municipal de rajouter deux points qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour, à savoir

- Définition des modalités de concertation avec la population en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement dans le secteur de la Pusaz et du Badney à Morillon ;
- Approbation du projet d'aménagement de la RD54 entre Morillon et Verchaix

Les élus n'expriment aucune objection à l'ajout de ces points, qui seront ainsi ajoutés au présent ordre du jour.

**Suite à l'exposé de ce point préliminaire, le secrétaire de séance débute l'ordre du jour.**

**1. Intercommunalité : Présentation du dispositif Espaces valléens de la CCMG :**

*M. GIRAT, vice-président de la CCMG, introduit et explique la présence de Mme LOPES. Le service chargé du dossier de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre présente le dispositif d'espace valléen et la démarche engagée sur ce sujet.*

**2. Fonctionnement des assemblées - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 septembre 2022 :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Fonctionnement des assemblées - Décisions prises par le maire :**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

**4. Urbanisme – Droit de préemption urbain – mise à jour du périmètre d'application suite à la modification n°1 et aux révisions allégées n°1 & 2 du PLU :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 1 ABSTENTION (MME Karine LENOIR-DÉNARIÉ)**

**5. Urbanisme – Droit de préemption urbain renforcé - mise à jour du périmètre d'application et des motivations suite à la modification n°1 et aux révisions allégées n°1 & 2 du PLU :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 1 ABSTENTION (MME Karine LENOIR-DÉNARIÉ)**

**6. Aménagement – Définition des modalités de concertation avec la population en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement dans le secteur de la Pusaz et du Badney à Morillon :**

*Le point 6 initialement prévu est remplacé par la délibération titrée « Aménagement – Définition des modalités de concertation avec la population en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement dans le secteur de la Pusaz et du Badney à Morillon ».*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. Sport – Contrat de sponsoring de sportifs de haut-niveau pour 2023 :**

*Mme BOSSE, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la vie associative, aux événements, aux animations locales et aux sports devant quitter la séance avant la fin, ce point, initialement prévu au numéro 25, est avancé dans l'ordre du jour.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Finances – Décision modificative n°2 du budget principal :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. Administration générale – Convention avec la CCMG pour le portage financier de la compétence Transport scolaire :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. Administration générale – Évaluation des charges transférées à la CCMG à la suite de la dissolution du SIVMHG – Approbation du rapport de la CLECT et du montant actualisé des attributions de compensation :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. Foncier – Convention de droit d'usage au bénéfice de la SA Altitude Infra pour le déploiement de la fibre optique :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : NON ADOPTÉE AVEC 14 VOIX CONTRE ET 1 VOIE POUR (MME Karine LENOIR-DÉNARIÉ)**

12. Foncier – Convention de portage avec l'EPF 74 pour l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°522, 523, 3089 et 3363 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 2 ABSTENTIONS (MME Lisette CHEVRIER-DELACOSTE ET MME Karine LENOIR-DÉNARIÉ)**

13. Foncier – Acquisition par voie amiable des parcelles B n°1295, n°1297, n°4297 n°4299 et n°4300, situées lieudit « les Esserts » - annule et remplace la délibération n°2022.29 du 19 mai 2022 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 1 VOTE CONTRE (MME Karine LENOIR-DÉNARIÉ)**

14. Foncier – Convention pour l'installation d'un poteau incendie sur un terrain privé – parcelle cadastrée section B n°2417 :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. Logement – Règlement encadrant le changement d'usage des logements :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. Tourisme – Mise en place de l'obligation d'enregistrement pour les meublés de tourisme :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. Environnement – Extinction nocturne de l'éclairage public :

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. Domaine skiable – Avenant n°1 à la convention de DSP Remontées mécaniques :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC UN VOTE CONTRE (MME KARINE LENOIR-DÉNARIÉ). MME Béatrice REVEL NE PREND PAS PART AU VOTE NI POUR ELLE NI POUR MME Marie DUNOYER DONT ELLE A LE POUVOIR**

**19. Économie – Présentation du rapport du délégataire de « La Covagne » pour l'exercice 2021-2022 clos au 30 avril 2022 dans le cadre de la DSP :**

*Le rapport du délégataire du bar-restaurant « La Covagne » est présenté aux élus du Conseil municipal à titre d'information mais celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote.*

**20. Économie – Avenant n°1 à la convention de DSP du restaurant « La Covagne » :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**21. Travaux - Approbation du projet d'aménagement de la RD54 entre Morillon et Verchaix :**

*Ce point, ne figurant pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal envoyé à l'ensemble des élus, ce point est ajouté sur proposition de Monsieur le Maire en préambule du Conseil municipal, les élus exprimant leur accord pour cet ajout.*

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22. Travaux – Convention de groupement de commande avec la commune de Verchaix et le SYANE pour les marchés de travaux pour le réaménagement de la RD 54 et la voie verte :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**23. Travaux – Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SM3A pour les travaux de la route du Mas Devant :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**24. Travaux – Validation du programme et du plan de financement des travaux envisagés par le SYANE sur Morillon au titre de l'année 2022 – Travaux de gros entretien reconstruction :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**25. Voirie – Document d'organisation de la viabilité hivernale sur Morillon :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**26. Affaires sociales – Ski pour tous :**

**VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Mme BOSSE, 3<sup>ème</sup> Adjointe déléguée à la vie associative, aux événements, aux animations locales et aux sports, quitte la séance.*

## 27. Questions diverses

Au titre des questions diverses, M. le Maire a notamment pris la parole concernant deux points pour lesquels il a sollicité les élus pour obtenir un positionnement du Conseil municipal en dehors des opérations de vote officielles dans le cadre des délibérations :

- Retrait du permis de construire de la scène musicale suite au retrait du projet par l'équipe municipale. Les élus s'expriment à l'unanimité pour le retrait du permis de construire ;
- Clé de répartition du coût des navettes saisonnières sur la vallée du Giffre proposé par la CCMG. Les élus s'expriment en majorité contre les propositions qui sont faites et pour une refonte desdites propositions, avec une abstention de M. Jérémie BOUVET.

La séance est levée à 23h20.

Fait à Morillon, le 24 octobre 2022

Le Maire,



Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

Martin GIRAT

